

Texte pseudonymisé

**Avertissement:** Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

## **Jugement commercial 2021TALCH15/00194**

Audience publique du mercredi, trois février deux mille vingt-et-un.

### **Numéros 167701 + 167702 + 177049 du rôle**

Composition :

Françoise WAGENER, Vice-présidente ;  
Nadège ANEN, juge ;  
Anne MOROCUTTI, juge ;  
Emmanuelle BAUER, greffière.

#### **I (Rôle 167701)**

**E n t r e :**

la société anonyme **SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.),

**demanderesse**, aux termes de l'acte de l'huissier de justice Nadine dite Nanou TAPELLA d'Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2014,

comparant par la société en commandite simple ALLEN & OVERY SECS, représentée aux fins de la présente par Maître Thomas BERGER, avocat à la Cour, tous les deux demeurant à Luxembourg,

**e t :**

- 1) la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.),
- 2) la société d'investissement à capital variable **SOCIETE2.)**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en

fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.),

**défenderesses**, aux fins du prédit acte TAPELLA du 17 décembre 2014,

comparant par la société anonyme ELVINGER HOSS PRUSSEN SA, représentée aux fins de la présente par Maître Pierre ELVINGER, avocat à la Cour, tous les deux demeurant à Luxembourg.

---

## II (Rôle 167702)

### Entre :

la société anonyme **SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.),

**demanderesse**, aux termes de l'acte de l'huissier de justice Nadine dite Nanou TAPELLA d'Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2014,

comparant par la société en commandite simple ALLEN & OVERY SECS, représentée aux fins de la présente par Maître Thomas BERGER, avocat à la Cour, tous les deux demeurant à Luxembourg,

### et :

- 1) la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.),
- 2) la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), venant aux droits de la société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé **SOCIETE2.) SICAV-SIF**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO4.),

**défenderesses**, aux fins du prédit acte TAPELLA du 17 décembre 2014,

comparant par la société anonyme ELVINGER HOSS PRUSSEN SA, représentée aux fins de la présente par Maître Pierre ELVINGER, avocat à la Cour, tous les deux demeurant à Luxembourg.

---

**III**  
**(Rôle 177049)**

**E n t r e :**

la société anonyme **SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.),

**demanderesse**, aux termes de l'acte de l'huissier de justice suppléant Michèle WANTZ, en remplacement de l'huissier de justice Tom NILLES d'Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 2016,

comparant par la société en commandite simple ALLEN & OVERY SECS, représentée aux fins de la présente par Maître Thomas BERGER, avocat à la Cour, tous les deux demeurant à Luxembourg,

**e t :**

- 1) la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.),
- 2) la société d'investissement à capital variable **SOCIETE2.)**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, sinon par ses organes statutaires actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.),

**défenderesses**, aux fins du prédit acte TAPPELLA du 5 avril 2016,

comparant par la société anonyme ELVINGER HOSS PRUSSEN SA, représentée aux fins de la présente par Maître Pierre ELVINGER, avocat à la Cour, tous les deux demeurant à Luxembourg.

---

## **Le Tribunal :**

Vu la loi du 19 décembre 2020 portant 1° adaptation temporaire de certaines modalités procédurales en matière civile et commerciale ; 2° modification de la loi du 25 novembre 2020 portant modification : 1° de la loi modifiée du 23 septembre 2020 portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales 2° de la loi du 20 juin 2020 portant 1° prorogation de mesures concernant a) la tenue d'audiences publiques pendant l'état de crise devant les juridictions dans les affaires soumises à la procédure écrite ; b) certaines adaptations de la procédure de référé exceptionnel devant le juge aux affaires familiales ; c) la suspension des délais en matière juridictionnelle, et d) d'autres modalités procédurales ; 2° dérogation temporaire aux articles 74 à 76 et 83 de la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat ; 3° dérogation temporaire aux articles 15 et 16 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ; et 4° modification de l'article 89 de la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise et portant suspension du délai prévu à l'article 55 (Mémorial A n° 1056 du 22 décembre 2020).

Les mandataires des parties ont été informés par bulletin du 13 janvier 2021 de la composition du tribunal.

Aucune des parties n'a sollicité à plaider oralement.

Me Pierre ELVINGER et Me Thomas BERGER ont déposé leurs fardes de procédure au greffe du tribunal

L'affaire a été prise en délibéré à l'audience du 13 janvier 2021 par la présidente du siège.

Par actes d'huissier de justice des 17 décembre 2014 et 5 avril 2016, la société anonyme SOCIETE1.) SA a fait donner assignation à la société anonyme SOCIETE2.) SA, à la société d'investissement à capital variable SOCIETE2.) et à la société anonyme sous la forme d'une SICAV SOCIETE2.) SICAV-SIF, à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale selon la procédure civile, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans lesdits actes d'huissier.

Suivant acte de désistement d'action du 25 novembre 2020, la partie demanderesse a déclaré se désister de l'action introduite contre les parties défenderesses par les assignations des 17 décembre 2014 et 5 avril 2016. Il est encore prévu dans ledit acte de désistement que chacune des parties se charge de ses propres frais et dépens.

Les parties défenderesses ne s'opposant pas au désistement d'action, il y a lieu de l'admettre et de déclarer l'action éteinte.

## **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale suivant la procédure civile, statuant contradictoirement,

**donne acte** à la société anonyme SOCIETE1.) SA qu'elle se désiste de l'action introduite par les actes d'huissier des 17 décembre 2014 et 5 avril 2016,

**déclare** l'action éteinte par l'effet du désistement,

**dit** que chaque partie supporte ses propres frais et dépens.